

## Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Option : Activités Aquatiques et de la Natation

### Les étapes pour entrer en formation

#### 1<sup>ÈRE</sup> ÉTAPE : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

- Prise d'informations par téléphone
- Détermination d'un rendez-vous afin de clarifier le projet professionnel
- Téléchargement du dossier d'inscription
- Pré-requis : PSE 1 à jour de la formation continue et Certificat Médical, **établi conformément au modèle en vigueur, et uniquement ce modèle.**

#### 2<sup>ÈME</sup> ÉTAPE : LE PASSAGE DES EPEF

**23 juin 2016** : Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (arrêté du 8/11/10)

**Inscription avant le 6 juin 2016, délai de rigueur**

**Frais d'inscription = 35 € (non remboursable)**

#### TEST DE PERFORMANCE SPORTIVE : 1 ÉPREUVE

800m NL en moins de 16 minutes

Je peux être dispensé du test de performance sportive :

⇒ Si je suis titulaire du Pass'Sports de l'eau et du Pass'Compétition de l'ENF

⇒ Ou si j'atteste d'un 800m NL réalisé en moins de 16 minutes en compétition fédérale (Fédération Française de Natation)

#### TEST TECHNIQUE DE SAUVETAGE : 3 ÉPREUVES (sous réserve de modification du Ministère des Sports)

1) Parcours aquatique de 100m en moins de 2 minutes 40

2) Parcours de sauvetage de 250m avec palmes, masque et tuba, en moins de 4 minutes 20

3) Secours à personne en milieu aquatique en assurant le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse

Je peux être dispensé des 3 épreuves du test technique de sauvetage :

⇒ Si je suis titulaire du BNSSA, à jour du recyclage

⇒ Ou si j'ai satisfait aux épreuves du groupe A de l'examen final du BEESAN modulaire (livret de formation en cours de validité)

Je peux être dispensé de l'ensemble des EPEF :

⇒ Si j'ai satisfait aux épreuves de l'examen de préformation BEESAN modulaire (livret de formation en cours de validité)

⇒ Ou si j'ai validé le 1<sup>er</sup> cycle du BEESAN en contrôle continu des connaissances (livret de formation en cours de validité)

⇒ Si je réussis ces épreuves, je peux m'inscrire à la formation BPJEPS-AAN

### 3<sup>EME</sup> ETAPE : LES SELECTIONS

**24 Juin 2016** : Tests de Sélection ERFAN Picardie

- 1) Dossier d'inscription : **à rendre avant le 6 juin 2016**
  - 2) Ecrit de connaissances
  - 3) Entretien de motivation
  - 4) 100m 4 nages : noté en performance et en technique
- La note moyenne en performance correspond à 1 minute 34 pour les hommes et 1 minute 40 pour les femmes

⇒ Si je réussis ces étapes, je suis officiellement inscrit à la formation BPJEPS-AAN proposée par l'ERFAN Picardie, je dois me présenter au positionnement

### 4<sup>EME</sup> ETAPE : INDIVIDUALISATION DE LA FORMATION

**27 juin 2016** : Positionnement

- 1) Présentation de la formation et délivrance de la fiche d'inscription administrative
- 2) Individualisation de mon parcours de formation
- 3) Présentation de l'alternance : je dois prendre rendez-vous avec les structures d'alternance. Un choix étant déjà opéré par l'ERFAN Picardie.

### 5<sup>EME</sup> ETAPE : LA FORMATION

- Je renvoie la fiche d'inscription administrative avant le 20 juillet 2016.
- La formation se déroule du **8 septembre 2016 au 20 juin 2017**, quasiment sans vacances ni week-ends : 1138h dont 638h de cours théoriques.
- Les cours ont lieu à AMIENS.
- Les stages se déroulent dans les structures identifiées par l'ERFAN lors du positionnement, et uniquement en Picardie.
- Le coût de la formation = 6160 €.
- Le financement est à étudier au cas par cas, diverses solutions pouvant être proposées selon le profil du candidat. Il est préférable d'envisager plusieurs sources de financement.
- La spécificité de notre BPJEPS-AAN : organiser des actions en lien avec l'activité fédérale : moyen de lier les impératifs de nos clubs avec ceux des collectivités territoriales.



**FFN PICARDIE – ERFAN**  
103 Route d'Abbeville – 80000 AMIENS  
03.22.33.50.66 – [erfan@ffnpicardie.com](mailto:erfan@ffnpicardie.com)  
[www.ffnpicardie.com](http://www.ffnpicardie.com)

